

Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 100 titulaires – 41 suppléants	Conseillers en fonction : 100 titulaires – 41 suppléants	Conseillers présents : 72 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 15 Absent(s) excusé(s) : 23 Absent(s) : 6
---	---	--

Date de convocation : 8 novembre 2022

Vote(s) pour : 87
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 14 novembre 2022,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Nicolas KARMANN.

Point n° 2022-11-14-CM-2.1 :

Dérogation au vote au scrutin secret pour la désignation des représentants de l'Eurométropole de Metz au sein du Comité d'élus prévu dans la Convention de coopération public public signée entre l'Eurométropole de Metz, HAGANIS et le SYDELON et à l'Organisme Foncier Solidaire (OFS) du sillon lorrain.

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-21 prévoyant la possibilité pour le Conseil de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation de ses représentants au sein d'organismes extérieurs,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des représentants de Metz Métropole au sein du Comité d'élus pour le traitement des déchets ménagers et assimilés et à l'Organisme Foncier Solidaire (OFS) du sillon lorrain

Metz, le 15 novembre 2022

Le Secrétaire de séance



Nicolas KARMANN
Directeur Général Adjoint

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20221114-2022-11-DC2-1-DE

Numéro de l'acte : 2022-11-DC2-1
Date de décision : lundi 14 novembre 2022
Nature de l'acte : DE
Objet : Dérogation au vote au scrutin secret pour la désignation des représentants de l'Eurométropole de Metz à divers organismes
Classification : 5.2 - Fonctionnement des assemblées
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 17/11/2022
Numéro AR : 057-200039865-20221114-2022-11-DC2-1-DE
Document principal : 99_DE-2-1.pdf

Historique :

17/11/22 08:36	En cours de création	
17/11/22 08:37	En préparation	Catherine DELLES
17/11/22 11:45	Reçu	Catherine DELLES
17/11/22 11:45	En cours de transmission	
17/11/22 11:47	Transmis en Préfecture	
17/11/22 11:53	Accusé de réception reçu	

